



Collectif Interassociatif Sur la Santé

- Communiqué de presse -

Paris, le 13 janvier 2016

Vaccination : l'An neuf ?

La vaccination a constitué un progrès considérable en santé publique. Elle a contribué puissamment à la réduction de dommages infectieux dévastateurs et par conséquent à l'allongement de la durée de la vie ainsi qu'à l'amélioration de notre état de santé.

Un affaiblissement regrettable et la persistance des interrogations non résolues

La vaccination se trouve aujourd'hui remise en cause, sous l'effet de phénomènes convergents restés sans réponse :

- Le souvenir de plus en plus lointain et presque oublié des conséquences dommageables des grandes épidémies, comme la poliomyélite par exemple.
- La faiblesse des discours publics en faveur de la vaccination alors que les ligues anti-vaccinales sont largement présentes, notamment sur le Web.
- La désaffection grandissante des professionnels de santé qui eux-mêmes ne se vaccinent plus autant, alors qu'ils sont au contact des malades et donc confrontés à des contextes particulièrement à risque en l'absence de vaccination.
- Ou encore les ruptures d'approvisionnement en vaccin qui constituent un autre défi à l'obligation vaccinale.

En outre, dans une approche plus frontalement contestataire face à l'intérêt de la vaccination, les querelles sur l'innocuité des adjuvants, sur le bien-fondé de certaines vaccinations ou encore sur la présence d'aluminium dans certains vaccins n'ont pas reçu de réponse convenable pendant trop longtemps, y compris en termes de débat public.

Un rapport et des premières décisions positives

Dans ce contexte, le rapport que vient de remettre Mme Hurel, documente l'ensemble de la problématique de la vaccination aujourd'hui. Il a immédiatement été suivi d'annonces de la Ministre chargée de la Santé : meilleure lisibilité du calendrier vaccinal, accélération de la mise en œuvre du carnet de vaccination électronique, transfert du comité technique des vaccinations à la Haute Autorité de Santé, renforcement de la coordination de la politique vaccinale, par exemple.

Sans doute, aurions-nous aimé plus de précisions sur les ruptures d'approvisionnement car le dispositif de prévention de ces ruptures ne nous paraît pas bien assuré.

La concertation citoyenne bienvenue

Pour le surplus, la Ministre chargée de la Santé a décidé d'ouvrir une concertation citoyenne comportant notamment un débat public. C'est une bonne nouvelle, et les trois étapes annoncées pour cette concertation révèlent un choix méthodologique de nature à garantir la sérénité des échanges et leur aboutissement. Seule une telle dynamique pourra en effet, si elle mobilise assez largement nos concitoyens, aboutir au consensus nécessaire pour relancer une politique vaccinale forte dans notre pays, en permettant aussi de sensibiliser l'opinion publique sur tous les aspects individuels ET collectifs de la vaccination.

Pour sa part, le CISS a décidé d'organiser une réflexion entre ses associations membres en vue d'établir sa position sur les solutions préconisées par Mme Hurel, les décisions annoncées par les pouvoirs publics, et sa contribution à la concertation citoyenne.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVD - AFVS - AIDES - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR - APF - Autisme France
AVIAM - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAPSY - FNAR - FNATH - France Alzheimer - France Parkinson
FSF - Générations Mouvement - La CSF - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - Renaloo - SOS Hépatites -
Transhépate - UAFLMV - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPECLE - UNAPEI - UNISEP - UNRPA - Vaincre la Mucoviscidose - VMEH